

COMMISSION NATIONALE  
D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION  
Case 37 - 1 place Joffre – 75700 Paris SP 07

### **FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI N° 20B**

Administration d'accueil : Ministère de la Transition écologique et solidaire – Ministère de la cohésion des territoires	Catégorie : B
Corps : Techniciens Supérieurs du Développement Durable (TSDD)	Indice sommital du corps : IM 582
Grade ou classe : Technicien Supérieur Principal du Développement Durable (TSPDD)	Indice maximum de recrutement : <b>IM 529</b>

#### **SPECIALITE(S) RECHERCHEE(S) :**

De préférence machine ou pont.

#### **Critères de sélection / Compétences recherchées :**

Les candidats à un emploi dans la spécialité navigation et sécurité doivent posséder une expérience maritime et satisfaire à des conditions d'aptitude physique particulières leur permettant notamment d'exercer leurs fonctions en tous lieux, de jour et de nuit. Une expérience ou des compétences « pont-machine » seront appréciées, ainsi que des bases en anglais.

**Formation et stages :** Formation continue à Nantes par modules courts

- Date : /
- Durée : /
- Lieu : /

#### **Affectation :**

Durée moyenne d'affectation souhaitée dans le poste offert : 3 ans.  
Aucune mutation ne peut être demandée durant le détachement.  
**Il est précisé qu'aucune exigence sur le lieu géographique ne pourra être émise par le candidat.**

#### **Dates de :**

- Mise à disposition :
- Détachement :

#### **Observations particulières (Diplôme à détenir, pièces à fournir obligatoirement...) :**

**Bac+2 ou valorisation des acquis de l'expérience.**

**DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ou DES MISSIONS :**

Les techniciens supérieurs du développement durable affectés en ULAM (unités littorales des affaires maritimes) participent à l'exécution des missions de l'Etat à terre et en mer en matière de police, de sauvegarde des biens et des personnes et de réglementation des pêches et des cultures marines, de police de l'environnement. Ils ont vocation à encadrer les équipes de contrôle puis les unités (5 à 8 agents).

Les techniciens supérieurs du développement durable sont **assermentés**, doivent porter l'**uniforme** et les insignes de leur grade lorsqu'ils exercent certaines fonctions et peuvent ou doivent être **armés** suivant les spécialités. Ils sont amenés à naviguer sur les moyens nautiques légers (semi-rigides rapides et vedettes côtière de 15 m) des ULAM.

Ils peuvent être affectés en évolution de carrière sur les moyens hauturiers des affaires maritimes.

**Extraits de fiches de postes proposés aux candidats à la mobilité :** *ces extraits sont ici proposés à titre d'exemples, afin que les candidats aient une vision de la diversité des missions proposées. Ils ne préjugent en aucun cas du contenu des postes proposés aux candidats pour 20120.*

**- Gestionnaire des cultures marines :**

- + Gérer les autorisations d'exploitation de cultures marines dans son ensemble.
- + Assurer la tenue du cadastre conchylicole et alimenter, en tant que de besoin, le SIG du service ;
- + Établir le contrôle de l'occupation du DPM affecté aux cultures marines en procédant à un suivi régulier des parcs (contrôles sur estran à pied et à l'aide de moyens nautiques) ;
- + Gérer et effectuer le suivi sanitaire des zones de production : classement, fermeture/ouverture de zones ;
- + Assurer la gestion zoosanitaire de la filière (agréments, certificats) ;
- + Gérer les crises du domaine (pollution, mortalités, ...) ;
- + Référent concernant le dossier mortalités ostréicoles.

**- Chargé d'études - unité « coordination des missions de police » :**

- + Assurer le suivi de l'exécution des plans de contrôle et le reporting des activités sur les tableaux indicateurs ;
- + Contribuer à la rédaction et l'actualisation des plans de contrôle ;
- + Proposer des orientations et des stratégies de contrôle ;
- + Développer des outils de ciblage et d'appui aux moyens de contrôle et de police de l'environnement marin ou sur les objectifs de contrôle des pêches spécifiques aux aires marines protégées.

**ECHELONNEMENT INDICIAIRE DU CORPS :**

<b>GRADES - CLASSES</b>	<b>ECHELONS</b>	<b>INDICES BRUTS</b>	<b>INDICES MAJORES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
TSCDD	11	701	582	<u>Indice sommital du corps :</u> IM 582
	10	684	569	
	9	657	548	
	8	631	529	
	7	599	504	
	6	567	480	
	5	541	460	
	4	508	437	
	3	482	417	
	2	459	402	
	1	442	389	
TSPDD	13	631	<b>529</b>	Indice maximum de recrutement : <b>IM 529</b>
	12	593	500	
	11	563	477	
	10	540	459	
	9	528	452	
	8	502	433	
	7	475	413	
	6	455	398	
	5	437	385	
	4	420	373	
	3	397	361	
	2	387	354	
	1	377	347	
TSDD	13	591	498	
	12	559	474	
	11	529	453	
	10	512	440	
	9	498	429	
	8	475	413	
	7	449	394	
	6	429	379	
	5	406	366	
	4	389	356	
	3	379	349	
	2	373	344	
	1	366	339	

**SITE INTERNET DU MINISTERE :**

[www.ecologique-solidaire.gouv.fr](http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr)  
[www.cohesion-territoires.gouv.fr](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr)